

**ASSEMBLÉE NATIONALE**3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 4813

présenté par  
Mme Sylla, Mme Tiegna et Mme Tanguy

---

**ARTICLE 26**

Après l’alinéa 3, insérer l’alinéa suivant :

« 3° (*nouveau*) Il est complété par les mots : « l’organisation du stationnement, dans des emplacements sécurisés et dotés de dispositifs de recharge des batteries, des modes de transport électriques individuels tels que les vélos à assistance électrique et les trottinettes électriques. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les modes de transport individuels électriques constituent une alternative de mobilité urbaine de plus en plus adoptée par nos concitoyens.

Cet amendement vise à ce que la politique de report modal de la voiture vers d’autres modes de transport en entrée de ville en intégrant le développement des parkings-relais dans les objectifs des plans de mobilité élaborés par les collectivités territoriales se fasse en harmonie avec les nouveaux usages de nos concitoyens en matière de mobilité urbaine décarbonnée.